

Procès-verbal de la séance communautaire du 27 AVRIL 2011

Le Conseil de Communauté du Pays Créçois s'est réuni le mercredi 27 avril 2011 à Vingt Heures trente, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Créçois, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis sous la Présidence de Patricia Lemoine, Présidente de la Communauté de Communes.

Étaient présents :

BOULEURS	BOUTIGNY	CONDÉ-SAINTE-LIBIAIRE
Monique BOURDIER	Christian PREVOST Marc ROBIN	Patricia LEMOINE Bernard MEAUZOONE
COULOMMES	COUDEVROULT	CRECY LA CHAPELLE
Daniel GABOYARD Gérard SCHMITT	Gérard LAMGBIEN Jean-Jacques PREVOST	Jean-Claude BRUANDET Rémy GHENIN Jean-Marc HUYGHE Laurence NAVARRO-DREVET Valérie PHILIPPIN
LA HAUTE MAISON	ST FIACRE	ST GERMAIN SUR MORIN
	Véronique CAVAZZA Christian VAVON	Alain GAILLARD Daniel TEYSSIER Jean-Paul TRECUL Thierry LEBIGRE
SANCY LES MEAUX	TIGEAUX	VAUCOURTOIS
Claudine COMTE Daniel DUBOIS	Danielle POIRSON- <i>Présente jusqu'à la délibération n°11.31</i>	Maryse MICHON Jacques LOUET
VILLEMAREUIL	VILLIERS SUR MORIN	VOULANGIS
Bernard PHILIPPOT Didier TASSIN	Jean-Pierre FAURY Germaine VERNILLET (S) Michel THIEBAULT (S)	André DENIS Jean-Claude HERMANN Philippe JARLOT

Conseillers en exercice : 41 - **Secrétaire de séance** : Philippe JARLOT

Excusé absent : Nadia OUAZIB-LOUARDI (Saint Germain sur Morin)
Albane ANCELIN (La Haute-Maison)
Jean-Louis BINET (La Haute-Maison)
Jacques CORPECHOT (Villiers sur Morin)

Pouvoir : René SALACROUP donne pouvoir à Patricia LEMOINE (Condé Sainte Libiaire)

Conseillers présents/représentés :

31 Conseillers Titulaires + 2 Conseillers Suppléants + 1 pouvoir = **34 votants jusqu'à la délibération 11.31**

Conseillers présents/représentés :

30 Conseillers Titulaires + 2 Conseillers Suppléants + 1 pouvoir = **33 votants à partir de la délibération 11.32**

Installation d'un nouveau Délégué Communautaire Suppléant pour la commune de Coulommès

délibération

Vu la délibération 09.01 du 12 février 2009, installant Madame Laurence Lanoue, Déléguée suppléante,

Etant rappelé que la Commune de Coulommès était jusqu'alors, représentée au sein de la Communauté de Communes, par

- **Monsieur Daniel Gaboyard - Délégué Titulaire**
- **Monsieur Gérard Schmitt - Délégué Titulaire**
- **Monsieur Christian Nehou – Délégué Suppléant**
- **Madame Laurence Lanoue - Déléguée suppléante**

Vu la démission de **Laurence LANOUE** de son poste de conseillère municipale de Coulommès et son poste de conseillère suppléante à la Communauté de Communes du Pays Créçois,

Vu la délibération de la Commune de Coulommès, en date du 31 mars 2011, désignant

- Monsieur Didier CHARPENTIER, délégué suppléant :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

Installe un nouveau délégué suppléant :

⇒ **Monsieur Didier CHARPENTIER**

La commune de Coulommès est alors représentée, comme suit :

- **Monsieur Daniel Gaboyard - Délégué Titulaire**
- **Monsieur Gérard Schmitt - Délégué Titulaire**
- **Monsieur Christian Nehou – Délégué Suppléant**
- **Monsieur Didier Charpentier – Délégué Suppléant**

Fiscalité directe pour 2011

Délibération

Considérant la réforme de la taxe professionnelle (TP) votée en loi de finances pour 2010 et modifiée par la loi de finances pour 2011

Considérant que les communes membres des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ne subissent aucune conséquence du fait de la réforme de la TP,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Créçois est classée dans la catégorie des communautés levant la fiscalité professionnelle unique (FPU),

Considérant les bases prévisionnelles notifiées (état 1259 FPU) par la direction des services fiscaux, notamment les taux de référence suivants :

- CFE : 20,51 %
- TH : 7,83 %
- TFNB : 2,13 %
- TFB : *aucun transfert sur le foncier bâti*

Considérant que le produit généré correspond au produit nécessaire pour l'équilibre du Budget,

Considérant que la Communauté ne souhaite pas la mise en place de fiscalité supplémentaire, qui impliquerait le vote d'un produit qui serait converti par les services fiscaux en taux applicable à toutes les taxes, et notamment en taux sur le foncier bâti,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à la majorité, dont deux abstentions :

- **Décide de voter** ainsi qu'il suit les taux de fiscalité directe pour l'année 2011 :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).....	21,92 %
- Taxe d'habitation.....	7,83 %
- Taxe sur le foncier non bâti.....	2,13 %
- Taxe sur le foncier bâti.....	0 %

- **Autoriser** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fixation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011

délibération

Vu les délibérations n° 04-41 et 04-42 du 28 septembre 2004 instituant, à compter du 1^{er} janvier 2005, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et les zones de perception de la TEOM,

Vu la délibération 06-135, du 28 septembre 2006, pour la mise à jour des zonages de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Vu l'avis favorable la commission Ordures Ménagères du 24 mars 2011,

Considérant les bases prévisionnelles notifiées par les services de l'État,

Entendu l'exposé du Vice-Président en charge des déchets ménagers,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

⇒ **décide de fixer** les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2011 comme suit :

Communes	TEOM 2011	Base Communale	Taux 2011	Taux 2010 %
BOULEURS	124 098 €	811 099 €	15,30%	15,30
BOUTIGNY	77 026 €	601 763 €	12,80%	12,80
COULOMMES	36 001 €	208 098 €	17,30%	16,50
COUTEVROULT	81 615 €	715 920 €	11,40%	11,40
CRECY LA CHAPELLE	520 003 €	3 270 459 €	15,90%	15,90
LA HAUTE MAISON	22 577 €	113 453 €	19,90%	19,50
SAINT FIACRE	32 185 €	211 742 €	15,20%	15,20
ST GERMAIN SUR MORIN	356 040 €	2 253 418 €	15,80%	15,80
SANCY LES MEAUX	30 582 €	203 880 €	15,00%	14,80
TIGEAUX	33 484 €	274 459 €	12,20%	12,00
VAUCOURTOIS	17 304 €	129 135 €	13,40%	12,80
VILLEMAREUIL	28 173 €	179 444 €	15,70%	15,90
VILLIERS SUR MORIN	207 014 €	1 061 609 €	19,50%	19,50
VOULANGIS	137 670 €	990 435 €	13,90%	13,90
CONDE STE LIBIAIRE	152 104 €	1 027 729 €	14,80%	14,80
TOTAL	1 855 876 €	12 052 643 €		

⇒ **autorise** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus

Subventions 2011 attribuées aux Associations

délibération

Considérant les actions destinées à l'animation auprès des jeunes de 8 à 18 ans exercées par des organismes à but non lucratif (Associations) dont l'activité à un intérêt public local,

Considérant le soutien aux associations exerçant la pratique sportive dans les équipements créés par la Communauté, dont le Roller Skate Parc,

Considérant l'activité des associations à vocation socio-économique,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à la majorité, dont 1 abstention:

⇒ **attribue** les subventions aux Associations suivantes :

Associations	Montant de la subvention	Observations
TPB Val d'Europe Pays Créçois (T.P.B.V.E.P.C.)	13 000 €	Dont : École 7 400 € Club 5 600 €
Football Club du Pays Créçois (F.C.P.C.)	11 200 €	140 € /adhérent de moins de 18 ans du Pays Créçois Soit 80 x 140 €
Val d'Europe Pays Créçois Basket Club (V.E.P.C.B.C)	1 750 €	50 €/adhérent de moins de 18 ans du Pays Créçois Soit 35 x 50 €
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)	1 040 €	40 € /adhérent de moins de 18 ans du Pays Créçois Soit 26 x 40 €
Roul'Avenue	1 500 €	
Bicross Club Boutigny	1 500 €	
Rythmic's Club	1 000 €	
CKS Coulommès	1 000 €	
STK Crécy	1 000 €	
Office du Tourisme	3 000 €	

Associations	Montant de la subvention	Observations
A.V.I.M.E.J.	4 487,25 €	0,25 € X 17 949 Hbts
Mission Locale du Bassin d'Emploi de Meaux	6 282,15 €	0,35 € X 17949 Hbts
PFIL Nord Seine et Marne Initiatives	3 590 € + 1 794,90 €	0,20€ X 17 949 Hbts + Contribution Fonds de prêts (5ème année) : 1€ X17 949 Hbts (1/10e de la contribution totale)
Maison de l'Emploi et de la Formation Nord Est 77	11 304,80 €	Selon Convention 2011 établie par MDE (17 392 Hbts X 0,65€)

⇒ **autorise** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Subvention 2011 attribuée à L'École de Musique du Pays Créçois

délibération

Considérant les actions destinées à l'animation auprès des jeunes de 8 à 18 ans exercées par des organismes à but non lucratif (Associations) dont l'activité à un intérêt public local,

Considérant le soutien apporté par la Communauté de Communes aux actions d'animation et de promotion des activités culturelles,

Considérant l'importance de maintenir sur le territoire les prestations offertes par l'association de l'École de musique du Pays Créçois

Considérant la nécessité de fidéliser et de pérenniser les enseignants et les professeurs de musique et de chant en activité,

Considérant l'intérêt des adhérents actuels et à venir,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à la majorité, dont 5 abstentions et 8 contre :

- ✓ **attribue** à l'École de Musique du Pays Créçois (E.M.P.C.) une subvention de 39 000 euros

- ✓ **autorise** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus, et notamment la convention avec l'École de Musique du Pays Créçois (E.M.P.C.)

Vote du Budget 2011

délibération

Vu le projet de Budget 2011 présenté par Madame la Présidente,

Vu le débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes du Pays Créçois en date du 06 avril 2011,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

⇒ **approuve et vote** le Budget de l'exercice 2011 par chapitre, tel que présenté ci-joint, étant rappelé que :

- la section de Fonctionnement s'établit à : 7 751 202 euros
- la section d'Investissement s'établit à : 1 599 207 euros

- soit un total général de recettes et de dépenses égal à : 9 350 409 euros

**Signature d'une convention entre
l'Ecole de Musique du Pays Créçois et
la Communauté de Communes du Pays Créçois
pour le versement d'une participation sous forme de subvention à l'Association**

délibération

Vu le code général des Collectivités territoriales

Vu la délibération n° 11.31 en date du 27 avril 2011,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes pour soutenir les actions d'animation et de promotion des activités culturelles,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **autorise** la Présidente à signer la convention avec l'Ecole de Musique du Pays Créçois.
- **autorise** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus

**Signature d'une convention entre
la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et
la Communauté de Communes du Pays Créçois
pour la réalisation d'une étude sur le territoire intercommunal
ainsi que sur les communes de
Couilly-Pont-Aux-Dames, Esbly, Montry et Quincy-Voisins**

délibération

Vu le code général des Collectivités territoriales

Vu la réalisation d'une étude par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur le territoire intercommunal ainsi que sur les communes de Couilly-Pont-Aux-Dames, Esbly, Montry et Quincy-Voisins,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes en matière de développement économique

Considérant le contenu de l'étude qu'il est proposé de réaliser sur le territoire, à savoir :

- la réalisation d'un diagnostic sur les entreprises artisanales implantées sur le territoire de la communauté de Communes
- la réalisation d'une étude locale auprès des entreprises cibles afin d'identifier et de quantifier leurs demandes en termes de besoins immobiliers et / ou fonciers

Considérant qu'il est demandé à la Communauté de Communes du Pays Créçois, dans le cadre de cette étude, une participation de 5 400 euros, pour un coût global estimé à : 9 000 euros.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **autorise** La Présidente à signer la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, comprenant une participation financière de 5 400 euros, dans le cadre d'une étude portant sur les entreprises locales, telle que définie ci-dessus
- **autorise** La Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus

**Signature d'une convention entre
l'Office de Tourisme de la Ferte-Gaucher
et
la Communauté de Communes du Pays Créçois
pour la réalisation
d'une étude touristique sur le territoire intercommunal**

délibération

VU le code général des Collectivités territoriales

VU la réalisation d'une étude touristique du territoire par l'Office du Tourisme de la Ferte-Gaucher,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes en matière de développement touristique,

Considérant le contenu de l'étude qu'il est proposé de réaliser sur le territoire, à savoir la définition des enjeux touristiques sur le territoire,

Considérant la décomposition de l'étude établie par l'Office du Tourisme, à savoir :

- **Phase 1 : Diagnostic, territoire et positionnement** (enjeux du territoire, échelle touristique pertinente et positionnement touristique).
- **Phase 2 : Axes stratégiques** (orientations stratégiques majeures de développement touristique à partir du positionnement retenu, aménagement, organisation, communication et marketing).
- **Phase 3 : Plan d'actions et mode de gouvernance** (Identifier et hiérarchiser des actions concrètes et définir les moyens de mise en œuvre du programme d'actions retenu).

Considérant le périmètre d'étude regroupant les cantons de Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, La Ferté Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre et Rebais

Considérant qu'il est demandé à la Communauté de Communes du Pays Créçois, dans le cadre de cette étude, une participation financière,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **autorise** La Présidente à signer la convention avec l'Office du Tourisme de la Ferte-Gaucher, sachant que la participation financière de la Communauté de Communes du Pays portera uniquement sur la phase 1 et que le montant de cette participation correspondra à 20 % du coût fixé pour cette même phase, et ce dans la limite de 2000 €.
- **autorise** la Présidente à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Modification des représentants de
la Communauté de Communes du Pays Créçois
au syndicat intercommunal de téléalarme et de télésurveillance
pour la sécurité des personnes âgées ou malades
de Condé Sainte Libiaire et ses environs**

délibération

Vu la délibération n° 08.23 du 10 avril 2008 du Conseil Communautaire désignant les représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

Vu la délibération n° 08.71 du Conseil Communautaire du 11 septembre 2008, portant modification des représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

Vu la délibération n° 09.65 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2009, portant modification des représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

Vu la délibération n° 10.56 du Conseil Communautaire du 21 octobre 2010, portant modification des représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

Vu la délibération n° 11.03 du Conseil Communautaire du 10 février 2011, portant modification des représentants de la CCPC au S.I.T.T. de Condé Sainte-Libiaire et ses Environs,

Vu la proposition de la commune de Coulommès, d'apporter les modifications suivantes :

- candidature de Monsieur **Claude Motte**, en tant que membre titulaire, en remplacement de Christian Nehou.
- candidature de Monsieur **Sylvain Jumeaux**, en tant que membre suppléant, en remplacement de Philippe Lefebvre.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

➤ **modifie** la composition des membres du S.I.T.T. comme suit :

- **Ajout** de Monsieur **Claude MOTTE**, en tant que membre titulaire,
- **Ajout** de Monsieur **Sylvain JUMEAUX**, en tant que membre suppléant.

↳ Soit : 29 titulaires et 15 suppléants représentant la CCPC au SITT de Condé Sainte Libiaire et ses environs :

	Titulaires	Suppléants
Bouleurs	Josette FAVIER Véronique BOUSQUET	Philippe SIMOU
Boutigny	Marc ROBIN Jacqueline VACCARO	Louise DELAGE
Condé-Ste-Libiaire	Nicole ARETZ Michel FOUILLOT	René SALACROUP
Coulommès	Daniel GABOYARD Claude MOTTE	Sylvain JUMEAUX
Coutevroult	Alain GAGNEPAIN -	Philippe LECLERC
Crécy-la-Chapelle	Jeannine GODARD Pierre LIND	Christine AUTENZIO
La Haute Maison	Sylvie AFANYAN Jean-Louis BINET	Bruno BOUTOUR
Saint-Fiacre	Christian VAVON Didier ROUSSEL	Corinne FERRAND
St-Germain-sur-Morin	Michèle RANUCCI Hubert M'HOUMADI	François RADUREAU
Sancy-lès-Meaux	Marie-Emmanuelle BEDEL Denis BOUTOUR	Claudine COMTE
Tigeaux	Christine GOURY Bernard TALMON	Danielle POIRSON
Vaucourtois	Jacques LOUET Maryse MICHON	Jean-Pierre PIEDELOUP
Villemareuil	Carole DELAITRE Nadine FRAQUELI	Philippe COUTELLIER
Villiers-sur-Morin	Germaine VERNILLET Michel THIEBAULT	Louis BACHET
Voulangis	Corinne ROSSO Lionel TRUFFIER	Jean-Claude HERMANN

⇒ **précise** que la présente délibération sera notifiée aux titulaires et suppléants désignés ci-dessus, ainsi qu'au Président du SITT de Condé Sainte Libiaire et ses environs.

**Modification de la composition
de la Commission Locale
de Transferts de Charges
(C.L.E.T)
Mandat 2008 – 2014**

délibération

Vu la délibération 08.72 du 11 septembre 2008 installant les membres titulaires et suppléants de la commission locale de transferts de charges,

Vu la délibération 11.24 du 6 avril 2011 portant modification de certains représentants titulaires et suppléants de la commission locale de transferts de charges,

Vu la proposition de la commune de Coulommès d'apporter la modification suivante au niveau des représentants suppléants :

- ✓ **Remplacement de Monsieur Christian NEHOU, représentant suppléant à la CLET** (Conseiller municipal et Délégué Communautaire Suppléant) par **Madame Catherine LAGREE** en tant que représentante suppléante à la CLET (Conseillère municipale de Coulommès)

La commission locale de transferts de charges pourrait être modifiée comme suit :

Représentants Suppléants :

Commune	Nom	Titre communal	Titre communautaire
Bouleurs	Daniel Lantenois	3 ^e adjoint au Maire	Délégué Titulaire
Boutigny	Marc Robin	Conseiller municipal	Délégué suppléant
Condé Sainte-Libaire	René Salacroup	1 ^{er} adjoint au Maire	Délégué Titulaire
Coulommès	Christian Nehou	Conseiller municipal	Délégué Suppléant
Coulommès	Catherine LAGREE	Conseillère municipale	-
Coutevroult	Christian Haïssat	Conseiller municipal	Délégué Suppléant
Crécy-la-Chapelle	Rémy Ghémin	8 ^e adjoint au Maire	Délégué Titulaire
La Haute Maison	Thierry Poulinet	Conseiller municipal	Délégué Suppléant
Saint-Fiacre	Véronique Cavazza	1 ^{ère} adjointe	Déléguée Titulaire
Saint-Germain-sur-Morin	Patrick Geremia	Conseiller municipal	Délégué Suppléant
Sancy les Meaux	Luc Parfus	2 ^e adjoint	Délégué Suppléant
Tigeaux	Francis Mouezy	1 ^{er} adjoint	Délégué Suppléant
Vaucourtois	Maryse Michon	Maire	Déléguée Titulaire
Villemareuil	Didier Tassin	1 ^{er} adjoint	Délégué Titulaire
Villiers-sur-Morin	Jacques Corpechot	Conseiller municipal	Délégué Titulaire
Voulangis	André Denis	Conseiller municipal	Délégué Titulaire

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- ⇒ **confirme** que la Commission locale de transferts de charges soit composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant chaque commune de la Communauté du Pays Créçois,
- ⇒ **décide** que le représentant suppléant prend part au vote des délibérations de la CLET qu'en l'absence du délégué titulaire,
- ⇒ **décide** que la Commission est composée de la façon suivante, chaque membre titulaire et suppléant étant conseiller municipal de sa commune :

Représentants Titulaires : Inchangés

Commune	Nom	Titre communal	Titre communautaire
Bouleurs	Monique Bourdier	Maire	Vice-Présidente
Boutigny	Bernard Leloup	1 ^{er} adjoint au Maire	Délégué titulaire
Condé Sainte-Libiaire	Patricia Lemoine	Maire	Présidente
Coulommes	Daniel Gaboyard	Maire	Délégué Titulaire
Coutevroult	Jean-Jacques Prévost	Maire	Délégué Titulaire
Crécy-la-Chapelle	Jean-Claude Bruandet	Conseiller Municipal	Vice-Président
La Haute Maison	Jean-Louis Binet	Maire	Délégué Titulaire
Saint-Fiacre	Bernard Mayor	Conseiller Municipal	Délégué Suppléant
Saint-Germain-sur-Morin	Daniel Teyssier	Conseiller Municipal	Délégué Titulaire
Sancy les Meaux	Claudine Comte	1 ^{ère} adjointe au Maire	Déléguée Titulaire
Tigeaux	Danielle Poirson	Maire	Déléguée Titulaire
Vaucourtois	Rinaldo Emrinian	Conseiller Municipal	-
Villemareuil	Bernard Philippot	Maire	Délégué Titulaire
Villiers-sur-Morin	Germaine Vernillet	2 ^e adjointe au Maire	Déléguée Suppléante
Voulangis	Jean-Claude Hermann	Maire	Vice-Président

Suppléants :

Commune	Nom	Titre communal	Titre communautaire
Bouleurs	Daniel Lantenois	3 ^e adjoint au Maire	Délégué Titulaire
Boutigny	Marc Robin	Conseiller municipal	Délégué suppléant
Condé Sainte-Libiaire	René Salacroup	1 ^{er} adjoint au Maire	Délégué Titulaire
Coulommes	Catherine LAGREE	Conseillère municipale	-
Coutevroult	Christian Haïssat	Conseiller municipal	Délégué Suppléant
Crécy-la-Chapelle	Rémy Ghémin	8 ^e adjoint au Maire	Délégué Titulaire
La Haute Maison	Thierry Poulinet	Conseiller municipal	Délégué Suppléant
Saint-Fiacre	Véronique Cavazza	1 ^{ère} adjointe	Déléguée Titulaire
Saint-Germain-sur-Morin	Patrick Geremia	Conseiller municipal	Délégué Suppléant
Sancy les Meaux	Luc Parfus	2 ^e adjoint	Délégué Suppléant
Tigeaux	Francis Mouezy	1 ^{er} adjoint	Délégué Suppléant
Vaucourtois	Maryse Michon	Maire	Déléguée Titulaire
Villemareuil	Didier Tassin	1 ^{er} adjoint	Délégué Titulaire
Villiers-sur-Morin	Jacques Corpechot	Conseiller municipal	Délégué Titulaire
Voulangis	André Denis	Conseiller municipal	Délégué Titulaire

- ⇒ **dit** que la Commission se réunira autant de fois que nécessaire sur convocation de son président,
- ⇒ **rappelle** que les règles du code général des collectivités territoriales s'appliquant au fonctionnement du conseil municipal d'une commune de plus de 3 500 habitants s'appliquent aussi au fonctionnement de la Commission.
- ⇒ **précise** que la présente délibération sera notifiée aux titulaires et suppléants désignés ci-dessus, ainsi qu'aux Maires du Pays Créçois.

Modification des représentants de la Communauté de Communes du Pays Créçois au S.M.I.E.P. pour la révision du SDAU du Grand Morin

délibération

Vu la délibération n° 08.24 du Conseil Communautaire désignant les représentants de la CCPC au SMIEP pour la Révision du SDAU du Grand Morin,

Vu les délibérations n° 08.70, du 11 septembre 2008, et n° 09.66 du 10 décembre 2009 du Conseil Communautaire portant modification des représentants de la CCPC au SMIEP pour la Révision du SDAU du Grand Morin,

Vu la délibération 10.55 du 21 octobre 2010, du Conseil Communautaire portant modification des représentants de la CCPC au SMIEP pour la Révision du SDAU du Grand Morin,

Vu la démission de Madame Laurence Lanoue, conseillère municipale de Coulommès, conseillère communautaire suppléante, et déléguée suppléante au SMIEP,

Considérant qu'il convient de la remplacer en tant que membre suppléante représentant la CCPC au SMIEP,

- **Considérant** la candidature de **Monsieur Claude MOTTE, conseiller municipal de Coulommès,**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

➤ **décide** de la composition des représentants au SMIEP comme suit :

↳ **30 titulaires, représentant la CCPC au S.M.I.E.P. :**

Monique BOURDIER, Daniel LANTENOIS, Bernard LELOUP, Anne-Marie LANDA, Patricia LEMOINE, Bernard MEAUZOONE, Daniel GABOYARD, Gérard SCHMITT, Alain GAGNEPAIN, Emmanuel GALAIS, Jean-Marc HUYGHE, Jacques GUILLAUMY, Franck BARBIER, Corantin BLANCHET, Christian VAVON, Véronique CAVAZZA, Patrick GEREMIA, Jean-Paul TRECUL, Daniel DUBOIS, Claudine COMTE, Bernard TALMON, Sylvie ALBEROLA, Jacques LOUET, Maryse MICHON, Bernard PHILIPPOT, Raphaël PAQUET, Jacques CORPECHOT, Michel THIEBAULT, Pierre LAMBERT, André DENIS.

et

↳ **30 suppléants, représentant la CCPC au S.M.I.E.P :**

Gérard CEGLIE, Philippe SIMOU, Jean-Michel LABRANQUE, Jacques PAULTRE DE LAMOTTE, René SALACROUP, Corinne BOUSSU, **Claude MOTTE**, Christian NEHOU, Hervé MOURGUES, Vincent THIBOUT, Elisabeth LANDRIEUX, Philippe HAUDECOEUR, Sylvie AFANYAN, Christophe LEBECQUE, Didier ROUSSEL, Éric LAFUENTE, François RADUREAU, Thierry LEBIGRE, Luc PARFUS, Thierry GENIN, Danielle POIRSON, Dominique SABATIER, Arnaud MICHON, Marc DEVILLIERS, Didier TASSIN, Jacques VANHAUTE, Louis BASCHET, Jean-Pierre FAURY, Jean-Claude HERMANN, Philippe JARLOT,

➤ **précise** que la présente délibération sera notifiée aux titulaires et suppléants désignés ci-dessus, ainsi qu'à la Présidente du S.M.I.E.P.

Compte rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

délibération

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions ci-dessous :

- ✓ Signature d'un contrat avec l'EURL « La ferme de Tigolo » pour une représentation dans les locaux de la SMA.
- ✓ Signature d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux de voirie – rue de des Roches à Bouleurs.
- ✓ Avenant au marché portant sur une assurance globale n° 2007-09-03 relatif à l'organisation d'activités au profit des jeunes du 11 au 23 avril 2011.